

# L'occupation de Kéren et de l'Asmara

Autor(en): **Berholé-Viale / Crispi**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **35 (1890)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348158>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXV<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 4.

Avril 1890

## L'occupation de Kéren et de l'Asmara<sup>1</sup>.

Le *Livre vert*, contenant la collection des documents relatifs à l'occupation des hauts plateaux éthiopiens et du pays des Bogos, pendant le laps de temps écoulé du 8 octobre 1888 au 1<sup>er</sup> septembre 1889, vient d'être distribué. Cette collection se compose de 85 notes, rapports et relations.

Nous nous proposons de donner une analyse de cette publication qui revêt une importance politique et militaire assez considérable, et présente sous les couleurs de la réalité des faits qui, longtemps, firent l'objet de vives discussions, basées soit sur les nouvelles privées souvent inexactes, soit sur les communications incomplètes et pleines de réserve du gouvernement.

Documents en main, il est facile de reconstruire tout l'édifice de suppositions et d'appréciations, plus ou moins fondées, qui accompagnèrent l'extension de la politique italienne en Afrique pendant ces derniers 14 mois. Celle-ci ne s'est finalement trouvée raffermie que par l'occupation de Keren d'un côté, de l'autre par celle de l'Asmara.

Le *Livre vert* nous montre une phase politique pendant laquelle il est permis de représenter Crispi comme jouant le rôle du bouillant Achille, et Bertolé-Viale celui du prudent Ulysse. Deux courants inverses se distinguent assez nettement, dont l'un a sa source au ministère des affaires étrangères, chez le président du Conseil, l'autre au ministère de la guerre.

Le ministère des affaires étrangères puisait ses informations et ses convictions chez les voyageurs les plus connus, parmi lesquels le comte Antonelli occupait la première place et était à bon droit investi d'une autorité toute particulière, honoré d'une confiance spéciale. L'autre ministère s'en tenait aux considérations politiques, militaires et financières de grande importance qu'écrivait ou télégraphiait de Massaoua le général Baldissera. Hardi et un peu poétique, le président du Conseil usait de la plus grande déférence envers son collègue, sur les

<sup>1</sup> Traduit de l'*Esercito italiano*.

épaules duquel pesait, depuis Dogali et la campagne de 1887, une bien grande responsabilité. D'un positivisme inflexible, quelquefois peu confiant et presque méticuleux, Bertolé-Viale, qui n'a qu'une foi médiocre dans les critères politiques et militaires des voyageurs africains, se fiait et probablement se fie encore peu au roi Menelik; il ne voulait pas faire un pas en avant, avant que le roi du Choa, temporisateur par excellence, n'en fût venu aux mains avec le roi Jean.

Bertolé-Viale s'exagérait peut-être la difficulté de l'entreprise, tandis que Crispi voyait tout couleur de rose et se fiait trop sans doute aux promesses et à la loyauté du roi de Choa.

Cette situation se modifia par la mort du Négus. Bertolé-Viale devint plus flexible, sans cependant adhérer complètement aux appréciations du général Baldissera. Toutefois celui-ci étant sur les lieux, se trouvait plus à même que tout autre de juger de ce qu'il fallait faire.

En résumé, la lecture du *Livre vert* nous fait assister à un duel opiniâtre entre Crispi et Bertolé-Viale. On le suit avec intérêt, se plaisant à constater la ténacité des deux lutteurs. Aucun d'eux n'a cédé plus que ne le lui permettaient sa propre dignité et sa responsabilité. Après ces impressions sommaires données en réservant notre jugement plus mûr et complet pour plus tard, nous livrons à nos lecteurs un extrait de ces documents tout en reproduisant textuellement les passages qui, au point de vue politique et militaire sont le plus digne d'attirer l'attention.

### *Les préparatifs.*

#### I

Dans les premiers jours d'octobre 1888, en suite d'informations parvenues au ministère des affaires étrangères, l'éventualité de l'occupation ou pour le moins d'une pointe ou d'une reconnaissance sur l'Asmara commença à être discutée.

« Il reste entendu, » — télégraphiait Crispi au comte Antonelli, — « que lorsque Menelik se trouvera aux prises avec le roi Jean, nos troupes feront une pointe sur l'Asmara et Gura. »

« Le négus Jean étant très éloigné, » — télégraphiait de son côté le comte Antonelli, le 14 octobre, — « il est nécessaire de tenter l'occupation de l'Asmara. J'écris à Menelik que notre action est assurée. » — « Impossible d'entreprendre immédiatement une action, » — répondait à son tour Crispi,

— « les préparatifs n'étant pas complets. » « On espère que tout sera prêt pour la pointe sur Asmara vers la fin de novembre. »

Le ministre de la guerre, évidemment interpellé sur cette entreprise, répondit au ministre des affaires étrangères :

Rome, 19 octobre 1888.

Le commandant en chef, en Afrique, a représenté que pour être prêt à faire front à l'éventualité exprimée par V. E., il faut :

1<sup>o</sup> Doubler les forces irrégulières en les portant d'une troupe de quatre bataillons, comme cela avait été décidé et comme cela est en voie d'exécution à deux corps externes d'infanterie, soit 8 bataillons, d'une force totale de 6500 hommes.

2<sup>o</sup> Que le corps spécial soit augmenté de 1400 hommes d'infanterie de ligne et d'une batterie de montagne de 6 pièces, avec environ 100 hommes et 100 mulets tirés d'Italie.

3<sup>o</sup> Que le nombre des bêtes de somme (mulets et chameaux), servant au transport des vivres soit augmenté et que ce nombre n'en soit pas inférieur à 500.

Il est bien évident que ces précautions causeront une forte dépense d'environ 3 millions, dépense qui ne pourra être supportée par l'administration militaire, car dans le bilan du ministère de la guerre on n'a compté que la dépense occasionnée par une seule troupe d'infanterie irrégulière sans tenir compte de nouvelles augmentations.

Il est donc nécessaire que le ministère des finances intervienne pour concéder les fonds nécessaires.

Je dois, en outre, attirer l'attention de V. E. sur le fait que les moyens de transport fournis par le ministère de la marine ne se composent que de deux vapeurs dont l'un la *Scrivia* est de capacité très restreinte, et qu'ils ne font en moyenne qu'un voyage tous les 40 jours. Il est absolument impossible d'envoyer en temps utile, avec ces seuls navires, les forces indiquées plus haut.

La conséquence inévitable est qu'il faudra nolisier un autre vaisseau pour un voyage d'aller et retour, ce qui causera une dépense d'environ 150,000 francs que le ministère de la marine n'est pas en état de soutenir.

Pour ne pas laisser passer la saison propice, j'ai fait des préparatifs pour l'exécution d'une grande partie de ces obligations, espérant que l'on accordera la somme nécessaire.

Je serai reconnaissant à V. E. de vouloir me faire connaître ses intentions à ce sujet.

BERTOLÉ-VIALE.

« Reconnaissant pleinement » — répondit quatre jours après M. Crispi — la nécessité et l'urgence des mesures proposées par le commandant supérieur en Afrique, j'invite V. E. à procéder sans délai à l'exécution de tout ce qui sera réclamé pour la sauvegarde de nos possessions d'Afrique, l'assurant que le ministère des finances fournira les sommes nécessaires et qu'un autre vapeur sera nolisé.

En même temps, Crispi télégraphie au comte Antonelli sous date du 24 novembre.

« Les dispositions pour une action militaire sont prises, mais il est nécessaire que Menelik s'avance contre le Négus. Le gouvernement du roi se souvient de l'inaction du roi de Choa, l'année passée, quand le Négus était aux prises avec nous. Je l'écris à Menelik. »

Puis pour convaincre son collègue de la guerre que c'était le moment d'une action prompte, il lui explique les motifs qui le font agir.

Rome, 29 décembre 1888.

En même temps que je m'empresse de transmettre à V. E. copie d'une lettre du comte Antonelli, datée du 29 novembre dernier, je crois opportun de présenter à V. E. quelques considérations sur la nécessité, pour nos troupes en Afrique, de sortir de l'inaction où elles ont été maintenues jusqu'à présent.

V. E. sait que le roi Jean, uni à ses Ras et à toute l'armée, sauf les gens de Debeb, se trouve dans le royaume de Goggiam, à 45 grandes journées de marche de l'Asmara. Impuissant à se défendre contre le roi Takle Aimanot, menacé sur ses derrières par les derviches, il semble indécis de s'avancer contre ces derniers ou de traverser l'Abai et d'envahir le Choa.

En lui écrivant nous n'aurons plus aucun doute que le roi Menelik n'entende prendre une contenance hostile au Négus Jean.

Les informations des explorateurs italiens et étrangers qui ont visité le Choa ces dernières années tendent à affirmer que le roi a toujours eu pour but de se substituer au Négus dans l'empire d'Ethiopie. Il ne lui fut pas permis d'arriver à ses fins parce que le roi Jean était trop bien armé,



parce que les Gallas non encore soumis le contraignaient à garder ses frontières méridionales, parce que enfin les princes abyssins, y compris le roi Taklé Aïmanot, restaient unis et amis pour défendre le successeur de Théodoras. Tout cela inspirait au roi du Choa le sentiment de sa propre infériorité, le contraignant à se plier à des soumissions humiliantes qu'on aurait pu attribuer à la pusillanimité, tandis qu'au contraire elles n'étaient inspirées que par les conseils d'une prudente temporisation.

Accepter la lutte dans ces conditions aurait été pour Menelik la plus grave des erreurs et comme en Abyssinie le temps n'est pas estimé à sa juste valeur, il pensait pouvoir se fournir d'armes pour se mesurer avec son rival.

Maintenant il dispose de 50,000 fusils et de 100,000 lances avec 30,000 cavaliers Gallas.

On pourrait croire qu'avec de telles forces le roi Menelik eût pu prendre l'offensive et que s'il n'a pas profité de la rébellion du roi Taklé Aïmanot c'est qu'il existait un traité entre l'empereur et lui. Mais une analyse plus minutieuse de la situation actuelle de l'Abyssinie et de l'organisation militaire de ses armées suffit à justifier la conduite du roi Menelik et à démontrer qu'il ne peut espérer un succès qu'en se tenant sur la défensive, qui lui est en quelque sorte imposée.

Voici comment se forment les armées abyssines. Appelés par bandes, les soldats se réunissent dans des lieux désignés et apportent avec eux des vivres pour quelques jours ; les provisions consommées, ils vivent de rapine. Actuellement le Goggiam est dévasté et la disette règne dans les provinces de l'Amhara, ensorte que si Menelik sortait du Choa, il le laisserait ouvert à l'armée du Négus, qui pourrait récolter un riche butin, tandis que lui se trouverait vite dans la misère.

D'autre part, si Menelik avait voulu venir en aide à Taklé-Aïmanot, il n'aurait pu le faire, car la crue de l'Abai l'en aurait empêché.

Ceci dit, il y a à considérer deux cas bien distincts :

1° ou le Négus attaquera le Choa, sera vainqueur puis se retournera contre nous ;

2° ou bien, ayant connaissance de l'apparition des nôtres sur le haut plateau de l'Asmara, il marchera sur nos positions.

Dans le premier cas, il sera contraint d'abandonner trop vite le pays conquis, qui viendra à la rescousse, et il ne

pourra, vu les pertes subies pendant la guerre, amener à l'Asmara qu'une armée fatiguée et décimée à laquelle il sera facile d'infliger la sévère leçon qu'on n'a pu lui donner au commencement de cette année.

Dans le second cas, l'occasion de prendre l'offensive se présentera à Menelik, il attaquera en queue l'armée du Négus et s'interposera entre lui et les provinces d'où il pourrait tirer des approvisionnements.

De quelque côté que l'on envisage la question, on ne peut qu'admettre que c'est le moment favorable pour ordonner au commandant en chef de Massaoua de marcher sur l'Asmara et de s'y fortifier. Mais il y a encore d'autres considérations à faire valoir sur les conséquences probables de notre inaction.

Menelik vainqueur pourrait se refuser aux concessions de territoire qu'il a déclaré être prêt à faire. S'il était au contraire vaincu, le Négus pourrait le forcer à une nouvelle guerre, dans laquelle on déplorerait peut-être de ne pas avoir pris sur la hauteur la forte position que l'on pourrait y établir avec un peu de fatigue.

CRISPI.

Et deux jours plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier, il renforce ses considérations de la dépêche suivante reçue du comte Antonelli.

« Le Négus continue les razzias dans le Goggiam. On dit que le Ras Mikael, nouveau gouverneur du Goggiam, a été battu par Taklé Aïmanot. Le roi Menelik a réuni toute son armée. Une portion occupe déjà le Wollo Galla. Beaucoup de généraux de l'empereur ont déserté. — Il est certain que Menelik agira contre le Négus. — Un chef et 30 soldats avec des vivres se sont présentés à moi, envoyés par le roi pour protéger la caravane. Je rencontrerai le roi Menelik à Debra Bekra. — La rencontre de Ras Alula et des Derviches n'est pas confirmée. Je crois que l'action militaire italienne sera assurée par l'occupation de l'Asmara et du pays des Bogos. »

Je me permets de faire remarquer à V. E. comment ce télégramme vient à l'appui des raisons, pour une action immédiate sur l'Asmara, déjà émises dans ma note précédente.

CRISPI.

De fait, après des demandes si instantes, le ministre de la guerre croit devoir s'expliquer plus amplement dans le document suivant bien digne d'attention.

Rome, 3 janvier 1889.

J'ai examiné très attentivement ce que V. E. m'a écrit sur l'opportunité d'exécuter un mouvement de troupes vers l'Asmara, et j'estime devoir exposer à V. E. les considérations suivantes sur la question :

Avant tout il me faut dire que les renseignements que nous avons sur le compte du Négus et la situation actuelle ne sont pas de nature à autoriser une entreprise aussi grave que celle que l'on voudrait que nous fissions.

A part les dernières nouvelles du docteur Nerazzini, les télégrammes du comte Antonelli ne concordent guère avec ceux du général Baldissera ; donc même à Massaoua on ignore le véritable état des choses.

Ce manque de données précises est bien grave quand on doit prendre des décisions pour une pareille entreprise.

D'un autre côté le roi du Choa a été jusqu'ici bien avare de faits. Sans remonter jusqu'à son inertie pendant nos opérations militaires de Saati, il me semble, en admettant ce qu'on dit se passer dans le Goggiam, que le roi Menelik aurait dû se comporter autrement, vu les circonstances. N'est-il pas étrange que le roi du Choa, allié de Taklé Aïmanot, doive se borner à la défensive avec une armée nombreuse et armée comme l'est celle dont il dispose, 50,000 fusils, 100,000 lances et 30,000 cavaliers gallas. On dit : il attend l'arrivée de nos armes. Certainement 40,000 Remington, autant de fusils lisses, les cartouches et la poudre que nous avons envoyé sont des choses précieuses pour l'armée du Choa, mais cependant leur défaut ne peut contraindre à l'immobilité, tandis qu'une action hardie du roi Menelik, à ce moment là, aurait permis à la rébellion de se propager et aurait peut-être pu être fatale au Négus.

A part ces considérations politiques, il y en a de bien plus graves, d'ordre essentiellement militaire.

J'ai déjà eu l'occasion de dire à V. E. que pour monter sur le haut plateau éthiopien et l'occuper, il fallait envoyer, d'Italie en Afrique, au moins 25,000 hommes bien pourvus d'artillerie de montagne et de moyens de transport, et qu'il faudrait une somme de 100 millions au minimum, ainsi qu'un laps de temps de trois mois pour préparer et transporter les troupes. Une étude plus approfondie de la question n'a rien changé à mes prévisions.



Je crois inutile d'entrer dans les particularités relatives à la préparation des troupes, soit au point de vue de l'organisation et de l'administration, soit au point de vue de l'équipement et de l'habillement spéciaux nécessités par l'énorme différence du climat qu'elles auront à supporter et du terrain sur lequel elles devront agir ; je ne parlerai pas de la concentration de ces mêmes troupes dans un des ports du royaume, ni des nombreux moyens de transport, ni du voyage par mer, ni du débarquement à Massaoua ; je me bornerai à faire remarquer que de Saati à l'Asmara il n'y a pas moins de trois grandes et fatigantes journées de marche, et que le plateau est à 2000 m. environ au-dessus du niveau de la mer.

Si dans la première moitié du trajet, c'est-à-dire jusqu'à Ghinder on peut faire usage de plusieurs chemins, de Ghinder à l'Asmara la route est unique, étroite, rapide, tortueuse et l'une des plus difficiles pour atteindre le haut plateau éthiopien. C'est un vrai *défilé* resserré entre des montagnes, et dans lequel, s'il est difficile d'avancer, il est d'autant plus facile d'être pris sur le flanc. Le parcours de cette ligne d'opération paraît encore plus dangereux si l'on songe aux embûches qui pourraient être tendues par les populations limitrophes sur la soumission desquelles on ne peut pas trop compter.

Cependant les obstacles de la route n'empêcheront pas de monter à l'Asmara ; le difficile sera de s'y maintenir. Le fortifier, comme on le doit, ne sera pas l'œuvre d'un instant ; on ne peut établir de comparaison avec ce qui fut fait à Saati. Saati était lié à Massaoua par une voie ferrée, sur laquelle s'effectuaient les transports d'hommes et de matériel de tout genre. Mais à l'Asmara, pour élever dans ces hautes régions un système de défense propre à résister à de puissantes attaques, à nous permettre toute liberté de manœuvre, et par dessus tout à nous empêcher d'être refoulés à la côte, il faut un temps bien long et d'immenses ressources. Se fortifier sur l'Asmara veut dire élever des ouvrages solides revêtus en maçonnerie, construire des logements et des magasins en maçonnerie pour recouvrir les troupes, les vivres et les munitions, car les baraques ne suffiront pas, la température de ces lieux élevés descendant jusqu'à deux ou trois degrés au-dessous de zéro.

Ces couverts ne pourront être négligés car la garnison des forts devra être nombreuse, et par conséquent les ravitaille-

ments et les munitions considérables, donc il faudra avoir là-haut un dépôt de vivres et de munitions pour six mois, c'est-à-dire pour tout l'été.

Le transport du matériel et spécialement des canons devant se faire à dos de mulet demandera bien des semaines; de plus la route fatigante de Saati à l'Asmara devra être rendue carrossable pour faciliter les communications et il faudra certainement beaucoup de temps pour ce travail, à coup sûr immense et difficilement appréciable.

De combien de temps disposons-nous pour l'accomplissement de tous les travaux que je viens d'énumérer? Un peu plus de trois mois — période fort insuffisante, car dès avril on ne peut plus penser à de grandes opérations en Afrique.

On nous dira bien que sur le haut plateau nous aurons des conditions climatologiques différentes, de l'eau en abondance, en un mot un séjour plus tolérable. Mais les communications entre l'Asmara et la base Saati-Massaoua? Il est inadmissible, pendant la saison chaude, de faire parcourir cette route par des troupes assez nombreuses pour faire front à toute éventualité et ne pas risquer d'être chassées.

Tout bien considéré, je suis donc d'avis que l'occupation de l'Asmara dans le but de s'y fortifier solidement et d'être en mesure, non seulement de repousser une attaque sérieuse mais de remporter une brillante victoire, n'est pas une entreprise à tenter du jour au lendemain. Il faut pour cela du temps, de gros renforts et par conséquent d'immenses dépenses.

V. E. considère deux hypothèses sur les mouvements du Négus; qu'il envahisse le Choa cela se peut; mais est-ce une conséquence nécessaire, qu'en cas de victoire sur Menelik il vienne nous attaquer? Il ne me semble pas. Il aura au contraire tout intérêt à consolider ses conquêtes.

L'hypothèse qu'à l'arrivée des nôtres sur l'Asmara, le Négus abandonnera Menelik pour marcher sur nous me paraît aussi peu probable, car avant tout il doit vaincre et soumettre son rival. En outre le Négus sachant que nous sommes peu nombreux aura le bon esprit de suivre son plan et ne lâchera pas un adversaire puissant, pour nous, qui ne lui causerons aucun trouble, à ce moment.

De la lettre du comte Antonelli, datée de Belhoneita 29 novembre 1888, il résulte que le roi Jean ne pourra se rendre

de si tôt dans le Choa. Dans ce cas exposerons-nous nos faibles forces à être battues par les forces abyssines, qui libres de tout autre adversaire marcheront rapidement sur l'Asmara ?

Ainsi en examinant la question, il me paraît qu'on ne doit pas tenter une entreprise si pleine de difficultés, qui pourrait exposer plus tard le pays à abandonner honteusement à l'ennemi un territoire dont nous avons déjà pris possession. Ce serait le comble de la faiblesse pour l'Italie.

Au commencement de l'automne passé, on fit, il est vrai, d'accord avec V. E. et dans la supposition que Menelik attaquerait le Négus comme il l'affirmait, quelques préparatifs pour une action militaire en Afrique, ainsi la réorganisation des troupes indigènes, l'augmentation du corps spécial, le changement du 2<sup>e</sup> bataillon de bersagliers d'Afrique, réduit à environ 200 hommes par le licenciement de la classe ancienne contre un autre bataillon d'infanterie de plus de 600 hommes et on prit des mesures pour avoir disponibles à Massaoua, avec le corps spécial et les troupes indigènes, trois batteries de montagne. Puis pour ne pas avoir de retards dans l'envoi des renforts accordés, on nolisa, comme le sait V. E., un vapeur destiné spécialement à ce but.

Toutes ces mesures ont été exécutées, sauf ce qui concerne les troupes indigènes, le recrutement n'ayant fourni que 2000 hommes, dont 200 du corps interne. Des 1800 indigènes combattants, 100 furent attachés à la batterie indigène et au peloton d'éclaireurs à cheval et l'on forma un régiment d'infanterie, dont 1000 hommes, comme le télégraphiait le général Baldissera, ne savaient pas tenir un fusil. Il ne faut pas trop compter sur la résistance au feu de pareilles troupes, qui du reste n'ont eu jusqu'à présent que bien peu d'instruction.

Mais, avec la réorganisation de ces troupes indigènes et les autres mesures, il ne peut être question de faire autre chose, et l'on ne pouvait ni ne peut qu'assurer, par les forces strictement nécessaires, la place de Massaoua et le poste avancé de Saati contre toute attaque de l'ennemi, et qu'avoir un noyau de troupes disponibles pour faire simplement une pointe sur l'Asmara.

Et puisque pour les garnisons de Massaoua et de Saati il faut 20 compagnies d'infanterie, outre l'artillerie et le génie, il ne reste disponible, pour une pointe sur l'Asmara, que 3 bataillons de notre infanterie, deux batteries de montagne et les troupes

indigènes. Mais comme on ne peut se fier actuellement à la solidité de ces dernières devant le feu, ce n'est que sur 1500 hommes que l'on peut compter.

Pour que cette pointe puisse s'effectuer sans crainte de compromettre le sort ou même le seul prestige de nos armes, il est indispensable que Menelik prenne l'initiative de l'action. Alors nous serons certains de ne rencontrer sur notre chemin que peu de forces ennemies, et si nous en rencontrons, nous serons en mesure de leur tenir tête avec un succès assuré.

C'est dans ce sens que le 25 novembre passé V. E. a adressé au comte Antonelli le télégramme où elle disait : « Les dispositions pour notre action militaire sont prises ; mais pour qu'elle ait lieu il faut que Menelik marche contre le Négus. »

En résumé, avec les troupes et les moyens dont nous disposons en Afrique notre action ne peut être qu'une simple *marche-reconnaissance* sur l'Asmara, ce qui implique naturellement le retour plus ou moins immédiat de nos troupes à Massaoua. Quant à occuper définitivement l'Asmara même, les considérations ci-dessus le défendent sans l'envoi d'Italie des hommes et des secours dont j'ai parlé, et sans une lourde dépense pour laquelle je n'ai pas les fonds nécessaires.

Par les mêmes considérations, enfin, je ne crois pas que l'on puisse opérer une entreprise analogue sur Kéren pour occuper le pays des Bogos, comme cela serait demandé par votre ministère.

BERTHOLÉ-VIALE.

Le chef du cabinet ne se soumit pas aux raisons du ministère de la guerre et écrivit :

Rome, 6 janvier 1889.

En réponse à la note de V. E. du 3 courant, je dirai que j'ai un intérêt tout particulier à relever le fait qu'en parlant, dans ma lettre du 29 décembre 1888, d'une action militaire en Afrique, je n'entendais pas une véritable campagne régulière et d'une occupation définitive, mais bien d'une *marche-reconnaissance*, comme le dit la dernière note de V. E., et quelques fortifications passagères que le commandant en chef pourrait exécuter afin d'assurer la colonne contre toute surprise, si par suite d'événements favorables, il jugeait utile de la faire demeurer quelque temps sur le plateau.

V. E. et le commandant en chef en Afrique peuvent seuls décider sur le mode le plus convenable au développement



d'une telle action. C'est à eux seuls de fixer si elle doit avoir lieu à Dixa, à Palai, à Coaito, etc., plutôt qu'à l'Asmara ; si l'on doit se maintenir quelque temps au lieu primitivement choisi, ou l'abandonner de suite pour se montrer successivement dans d'autres localités, etc. Toutes ces décisions sont de la compétence de votre ministère et je n'ai pas à me prononcer.

Mais il m'importe de présenter à V. E. des considérations nouvelles qui me conduisent à insister pour que l'action commence de suite.

D'abord le comte Antonelli m'a fait connaître en réponse à mon télégramme du 25 novembre, qu'il n'avait pu écrire au roi Menelik que le gouvernement royal ne commencerait pas une action militaire s'il ne s'avancait pas contre le Négus, et cela pour les motifs suivants :

1<sup>o</sup> Parce que Menelik avait désiré que notre mouvement fut déjà commencé ;

2<sup>o</sup> parce qu'à la cour de Menelik on commençait à accuser le gouvernement italien d'abandonner le roi du Choa maintenant qu'il est aux prises avec le Négus ;

3<sup>o</sup> parce que les armes et munitions promises n'étaient pas encore arrivées au Choa.

J'ai déjà exposé à V. E. les raisons qui, suivant ma manière de voir, justifiaient la conduite temporisatrice du roi Menelik et sa conduite lors de la révolte du roi de Goggiam, qu'il a du reste secouru en armes et en argent. Même son inaction dans la campagne 1887-88 peut s'expliquer par un fait que j'aurais volontiers passé sous silence, si l'importance de cet argument ne me contraignait pas à vous le découvrir : c'est que la journée de Dogali n'a, peut-être, pas produit en Afrique l'impression que l'on croit généralement. En sorte que le roi Menelik avait, à son point de vue, un motif d'être défiant envers nous, comme nous nous montrons défiants envers lui, et il attendait que les canons de Saati eussent parlé pour en venir aux prises avec la puissante armée du Négus, qui était alors compacte, lutte dans laquelle il aurait sans aucun doute eu le dessus.

Pour juger Menelik et la situation actuelle du Négus, je m'appuie sur les nouvelles envoyées par le comte Antonelli, m'inquiétant peu si elles sont plus ou moins confirmées par les télégrammes du commandant en chef en Afrique et cela 1<sup>o</sup> parce que Antonelli se trouve en relation avec les chefs



du Choa et que les connaissances qu'il a acquises pendant son séjour dans ce royaume, le mettent à même de distinguer les choses importantes de celles qui ne le sont pas ; 2<sup>o</sup> parce que les informateurs dont se sert le général Baldissera, même s'ils sont de bonne foi, ne peuvent avoir l'occasion de connaître les événements qui se passent à une distance si considérable de Massaoua, sinon par les passants et les marchés, où l'on sait que les nouvelles s'inventent ou du moins se dénaturent.

Les rapports du comte Antonelli décrivent ainsi la situation du Goggiam et du Choa.

Le roi Taklé Aïmanot s'est réfugié sur le Fibella où il fut assiégé pendant 3 semaines par l'empereur qui tenta quelques assauts repoussés avec de grandes pertes. Alors reconnaissant l'impossibilité de soumettre par la force le roi du Goggiam, il voulut faire la paix en lui promettant le gouvernement de la province d'Agomeda.

Taklé Aïmanot refusa ces propositions, répondant à l'empereur qu'il ne ferait pas la paix avec lui, même s'il lui offrait le commandement du Beghemeder.

Depuis, le Négus a nommé Ras Mikaël gouverneur du Goggiam, lui faisant entendre que, dans la suite il pourrait, peut-être, le revêtir de la dignité royale.

L'Alaka Juseph, secrétaire du roi Menelik, écrivait à ce sujet au comte Antonelli : « Les Goggiammas se sont bien battus au pied de la montagne. Ils ont été très contents des Vetterli donnés par le roi (Menelik). Aujourd'hui le roi a encore expédié 50 Vetterli et beaucoup de cartouches. »

« Présentement l'empereur s'est retiré à Gulit après avoir subi de grandes pertes en hommes et en fusils, au pied de la montagne. Il faut ajouter que beaucoup de soldats meurent de la fièvre. »

« Ras Deraso (général du roi Taklé Aïmanot), s'est battu dans le Haut-Damot avec les soldats de l'empereur, qui, débandés saccageaient le pays. Il a réussi à s'emparer de 600 fusils, tant Remington qu'à ancien système. »

Pendant ce temps Menelik occupait le pays des Vollo-Gallas, rétablissant les anciens chefs déposés par feu Ras Area Selavié et son successeur Ras Mikaël. Tous les jours arrivent au Choa des chefs qui désertent la cause du Négus et sur lesquels Menelik fait le plus grand compte.

Depuis quatre ans le roi du Choa ne paye aucun tribut à

l'empereur et au lieu de le payer il se dispose à faire la guerre.

« Compromis comme il l'est, » — écrit Antonelli — « Menelik ne peut plus se présenter au roi Jean, car plus jamais il n'y aura entr'eux, malgré tous les serments, une confiance réciproque. »

« Menelik perdrait tout le parti qui s'est formé, sacrifierait le roi du Goggiam et pourrait être sûr qu'à la première occasion le roi Jean trouverait un prétexte pour le faire enchaîner. »

« Il faut aussi considérer que le roi Menelik trouverait difficilement des circonstances plus favorables pour réaliser son ancien projet de se rendre indépendant et chef suprême de l'Ethiopie. »

« Les forces du roi Jean sont à toute extrémité. »

Et ici Antonelli raconte qu'à la mort du Ras Area Salavié, ses serviteurs ayant été accusés de l'avoir empoisonné, toute l'armée de ce Ras s'est débandée et il calcule que le Négus ne peut plus disposer que de 40,000 combattants. Et plus récemment un télégramme de Lakoa, en date du 27 décembre, arrivé aujourd'hui même d'Aden, dit :

« Les nouvelles arrivées de Ragazzi, 12 décembre, annoncent que Menelik s'est mis en marche avec son armée contre le Négus, qui a pris la route de Gudru pour pénétrer dans le Choa. Le bruit court que Debeb s'est joint au Négus apportant des munitions de guerre. Le moment de notre action ne doit pas tarder à arriver. On dit que Taklé Aïmanot a fait la paix avec le Négus. »

Ensuite de tout cela, il me semble qu'attendre que Menelik soit aux prises avec le Négus, veut tout simplement dire se désister de l'entreprise.

Dans ma précédente lettre, j'ai déjà eu l'honneur d'expliquer à V. E. que, victorieux, le roi Menelik pouvait se refuser à ces concessions de territoire, qu'il se déclarait prêt à faire, prétextant que nous ne l'avons pas aidé ou que nous n'avons bougé qu'une fois les faits accomplis. Si l'on calcule le temps mis, par la nouvelle, que la guerre a éclaté entre Menelik et le Négus, pour arriver jusqu'à nous, il faut admettre que, dans l'hypothèse la plus favorable, nous nous trouvons dans ce second cas ; et alors nous aurons, peut-être, à faire front à un nouvel ennemi, qui aurait pu devenir un ami et un allié si une conduite prompte et hardie avait répondu à son attente ; on eut

eu en tous cas le résultat très utile d'acquérir en Afrique quelque prestige à nos armes.

Je comprendrais notre inaction si le gouvernement avait résolu de suivre une politique absolument expectative, et si, par conséquent, il n'y avait à Massaoua que les troupes strictement nécessaires pour occuper les forts ; si l'on n'avait pas entamé avec les tribus limitrophes, comme celle du Choa, des négociations pour obtenir leur adhérence. Mais du moment que 8000 hommes sont réunis là-bas et qu'il a été convenu d'aider Menelik, je ne comprends franchement pas cette inaction :

Je ne me dissimule pas que l'on pourrait courir quelques risques, mais ce ne serait pas la première fois — (la glorieuse épopée garibaldienne en fait foi) — qu'avec une sage audace on serait arrivé à un éclatant succès.

CRISPI.

(A suivre.)



## Quel est le champ d'activité du sous-officier d'infanterie avant, pendant et après le combat ?<sup>1</sup>

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Dans notre armée le sous-officier ne doit pas se contenter de ce que lui ont appris les différents cours qu'il a suivi, il doit

<sup>1</sup> Nous pensons être agréables à nos lecteurs en publiant dans ce numéro de la *Revue militaire suisse* et dans un numéro prochain deux des travaux français primés dans la dernière fête fédérale de la Société des sous-officiers, les 15, 16 et 17 juin 1889, à Lausanne. Nos lecteurs pourront se rendre compte ainsi du travail qui se fait dans la Société fédérale des sous-officiers et du développement de ses membres. Ces constatations sont d'autant plus précieuses que la tactique actuelle a considérablement élargi le rôle du sous-officier et par conséquent l'influence de ce dernier sur les hommes. Nous devons à l'obligeance du comité central de la société de pouvoir insérer ces travaux.

Le jury chargé d'examiner celui que nous publions aujourd'hui s'est prononcé comme suit :

« Le travail est bien coordonné, précis ; il n'y a pas de détails inutiles. Il n'est pas complet, parce que les fonctions des sous-officiers du petit état-major sont passées sous silence.

« Le style est parfois incorrect, mais le travail se lit bien et laisse une bonne impression.

« L'auteur ne se préoccupe pas seulement des devoirs matériels du sous-officier ; il parle aussi de l'influence morale que ce dernier doit avoir sur ses subordonnés.

« Un grand mérite de l'auteur est d'avoir travaillé sans suivre pas à pas et à la lettre les divers règlements. On dirait presque qu'il a rédigé son mémoire sans avoir aucun livre sous les yeux, ne s'inspirant que de ses souvenirs et de son sentiment personnel. »